



Les actions de prévention

Dès votre retour, informez la [CNMSS](#) de votre nouvelle adresse en France afin de bénéficier des actions de prévention nationales selon votre âge et votre éligibilité.

Prévention bucco-dentaire

Pour les enfants et jeunes adultes âgés de 3 à 24 ans

Consultez la notice "[Mes dents, c'est tout le temps](#)".

Pour les femmes enceintes

Voir la rubrique "[Prévention bucco-dentaire femme enceinte](#)".

Dépistage des cancers

Pour les personnes âgées de 50 à 74 ans

- > Voir la rubrique "[Prévenir le cancer du sein](#)"
- > Voir la rubrique "[Prévenir le cancer colorectal](#)".

Pour les femmes âgées de 25 à 65 ans

Voir la rubrique "[Prévenir le cancer du col de l'utérus](#)".

Sevrage tabagique

Vous avez décidé d'arrêter de fumer ?

- > Consultez la rubrique "[Tabac](#)" - [Prise en charge des traitements par substituts nicotiques](#)".

Vaccination antigrippale

Un bon de prise en charge est adressé aux personnes éligibles à la vaccination.
Vous n'avez pas reçu de bon ? Plus d'informations sur "[Campagne de vaccination contre la grippe](#)".

Consultez la notice "[La grippe saisonnière](#)".

Pensez à prendre rendez-vous

pour certaines consultations utiles : en gynécologie, en dermatologie (dépistage mélanome), chez un ophtalmologue...

VOIR AUSSI

- ▶ La rubrique "[Ma santé](#)"

Dernière mise à jour : 12/2021